

[Aller au menu](#) [#banner-nav]

[Aller au contenu](#) [#content-wrap]

[Aller à la recherche](#) [#search]



## UP&PRO Université de Poitiers

[#]

# Portrait de Pierre Lamy

Réseau des diplômés

« Les stages, des expériences qui devraient être reconnues »



Photo Pierre Lamy

Après le bac, Pierre Lamy ne savait pas encore ce qu'il voulait faire. Il a donc décidé de choisir une filière qui est « *réputée pour offrir de nombreuses opportunités* » : la faculté de droit. Son choix professionnel s'est affiné au fur et à mesure des cours dispensés durant la dernière année de licence. C'est ainsi qu'il deviendra juriste en droit de l'environnement. Un choix qui le satisfait pleinement.

**Pierre raconte** : « A l'entrée à l'université de droit, une de mes premières idées de carrière était de passer des concours afin d'intégrer la police ou la gendarmerie ; mais au fur et à mesure de ma formation, les matières enseignées ont fait évoluer mes envies et c'est finalement l'environnement qui m'a le plus parlé. »

On a alors envie de lui demander : **Pourquoi l'environnement ?** Pierre répond : « En vivant depuis tout petit près de Fontainebleau, de sa forêt et de la faune et la flore variées qui la compose, il m'a été facile de prendre conscience de l'importance de protéger l'environnement. C'était également le sentiment d'apprendre à travailler un droit permettant de défendre une cause que je considérais comme juste. C'est une réflexion tout à fait personnelle. » Le droit est ainsi devenu le moyen de travailler dans un domaine auquel il était particulièrement sensible. Après une L3 en droit public et un M1 en droit de l'environnement à la Sorbonne (Paris I) deux choix s'offrent à lui : soit un M2 de

droit de l'environnement plutôt général, soit un M2 spécialisé dans l'environnement industriel. En décidant de faire un M2 très généraliste et ouvert à de nombreux étudiants qui ne connaissent pas encore le droit de l'environnement, il craignait de devoir faire face à une certaine redondance avec ses cours de M1. Il préfère donc postuler au M2 droit de l'environnement industriel proposé par le site d'Angoulême de l'Université de Poitiers, dans le but d'acquérir une véritable valeur ajoutée par rapport aux étudiants s'inscrivant dans un M2 généraliste. A la fin de ce M2, il fait un stage de 6 mois dans le domaine éolien. C'est pendant cette période qu'il apprend à travailler par projet et découvre qu'un juriste en droit de l'environnement doit s'intéresser aussi à d'autres domaines. « Ce stage a été très enrichissant car contrairement à l'idée que je m'en étais faite au départ, je ne devais pas uniquement répondre à des questions en droit de l'environnement. Par ailleurs, le fait de travailler par projet permettait de réaliser que mes réponses permettaient de dénouer certaines problématiques qui bloquaient l'avancée du projet. Et, c'est ce qui m'a plu. »

A l'issue de cette formation et étant donné l'état du marché du travail, Pierre sentait qu'il serait difficile de trouver un emploi. Il a donc fait le choix de s'inscrire à l'IEJ de Paris. C'est cette inscription qui lui a permis de bénéficier d'une convention de stage et de travailler pendant 5 mois chez SITA (gestion de déchets), au sein d'un service juridique composé d'une quinzaine de juristes (contrairement à la société précédente où il n'y avait qu'une seule juriste). A l'issue de ce stage, Pierre a pris connaissance par le réseau du M2 en environnement industriel de l'opportunité de réaliser un stage à la Fédération Française de Motocyclisme basée à Paris, qui pouvait déboucher sur une embauche. Pierre confie que : « Ce

stage m'attirait car étant moi même motard, cela permettait de concilier deux de mes intérêts : l'environnement et la moto. C'était aussi l'occasion pour moi de compléter mes expériences dans une entité ayant un statut différent (association). Malheureusement, pour des raisons personnelles, Je n'ai préféré pas donner suite à cette expérience. De plus, les conditions de l'offre d'embauche qui m'avait été proposée ne me paraissaient pas acceptables. J'ai donc décidé de mettre fin à ce stage au bout d e 5 m o i s . »

Nous sommes alors en octobre 2011 et la formation à l'IEJ touche à sa fin, mettant également fin à la possibilité d'obtenir une nouvelle convention de stage. Il se lance alors dans la recherche d'emploi. Il envoie dès lors beaucoup de CV, passe de nombreux entretiens mais on lui reproche toujours et très souvent uniquement son manque d'expérience. Pierre regrette que les stages ne soient pas considérés comme des expériences par les recruteurs. En février 2012, il se sent découragé et agacé par ce reproche qui revient continuellement et contre lequel aucune réplique n'est possible. C'est donc avec la « rage » qu'il va passer un entretien chez SAUR. Pierre annonce la couleur en fin d'entretien : « Si vous ne me recrutez pas, s'il vous plait, choisissez une autre excuse que mon manque d'expérience ! » Cette franchise et cette détermination a plu aux recruteurs et à son futur responsable puisqu'il a été embauché et occupe cette place depuis mars 2012. Un an après, Pierre constate : « le M2 m'a vraiment servi car il y a toujours un petit choc entre le travail demandé au cours du cursus universitaire de droit et celui réalisé au sein d'une entreprise. Or, ce M2 m'a vraiment préparé à mes conditions de travail actuelles ». Pierre est aujourd'hui pleinement épanoui : son emploi correspond tout à fait à ce qu'il voulait. Son conseil : « Ce n'est pas parce que l'on se spécialise dans le droit de l'environnement qu'on fera uniquement du droit de l'environnement. Ne négligez donc pas les autres branches du droit. Par ailleurs, les décisions à prendre d'un point de vue juridique entraînent nécessairement des conséquences dans d'autres branches, qu'elles soient juridiques, fiscales, commerciales : il faut apprendre à ne pas s'enfermer dans un raisonnement uniquement e t p u r e m e n t j u r i d i q u e . »

Adeline Nourisson

Publié par Adeline Nourisson

Dernière mise à jour le 18 juin 2014

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - [webmaster@univ-poitiers.fr](mailto:webmaster@univ-poitiers.fr)